



Saint-Palais-sur-Mer
CHARENTE - MARITIME

Projet Pédagogique 2018-2019

**Accueil de loisirs périscolaire
de Saint Palais sur Mer**

Projet Pédagogique Accueil de loisirs périscolaire Commune de Saint-Palais-sur-Mer

1. Introduction

Saint Palais sur mer est une commune du sud-ouest de la France, située dans le département de la Charente-Maritime (région Nouvelle Aquitaine). Elle a une superficie de 16 km² où résident 4083 habitants à l'année.

Le projet pédagogique est élaboré dans un premier temps par le directeur de l'accueil et dans un second temps, redéfini avec l'équipe, en référence au projet éducatif de la Ville de Saint-Palais sur mer, en cohérence avec le Projet Educatif Local existant.

Ce projet doit permettre de répondre précisément à toutes les questions concernant l'organisation et le déroulement de l'accueil. Il indique les choix pédagogiques, les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre dont dispose l'équipe.

2. Descriptif de l'accueil

Nature : Accueil de mineurs communal, pendant le temps périscolaire

Organisateur : Monsieur le Maire, Claude BAUDIN
Hôtel de ville
1 avenue de Courlay
17420 Saint Palais sur Mer
Tel : 05 46 23 56 77
Fax : 05 67 24 17 31

Responsables : Directrice de l'accueil Céline JABIOL
Adjointe de Direction, Gwenaëlle CATON

Public accueilli : Les enfants de 3 à 12 ans scolarisés au groupe scolaire
Capacité d'accueil : 120 places

Implantation : Groupe scolaire Lucien Robin
73 Avenue de Courlay
17 420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
Tel : 06.27.40.74.72
clsh@stpalaisurmer.fr

Fonctionnement : Les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7h45 à 8h35 et de 16h30 à 18h30.

3. L'équipe d'animation

L'équipe de l'accueil de loisirs est composée de 9 personnes fixes, et d'animateurs recrutés en fonction des effectifs dont :

- 1 directrice BEATEP enfance jeunesse,
- 1 directrice adjointe stagiaire BAFD
- 3 animatrices BAFA ou CAP petite enfance
- 3 ATSEM par rotation titulaires du CAP petite enfance et/ou titulaires du concours d'ATSEM.
- 1 animatrice non diplômée.

Des animateurs contractuels peuvent faire partie de l'équipe en fonction de l'effectif des enfants.

L'équipe d'animation travaille en commun pour le bien-être de tous. Ses membres connaissent et appliquent le projet pédagogique et d'activités. Des réunions régulières permettent l'adaptation des activités aux besoins des enfants, l'échange de points de vue dans un climat de confiance, de respect mutuel et d'entraide.

La discrétion, la réserve et la relation aux familles sont les valeurs primordiales appliquées dans le cadre de l'accueil

La directrice a plusieurs rôles :

1. Veiller à la bonne mise en œuvre du projet pédagogique et à son évaluation.
2. Un rôle gestionnaire et administratif
3. Un rôle relationnel auprès - des élus municipaux
- de l'équipe
- des animateurs stagiaires
- des familles
- des partenaires locaux
4. Un rôle de garant de l'application des textes réglementaires en matière de sécurité des biens et des personnes.

Les animateurs se doivent de :

1. Accompagner l'enfant dans l'activité par leur disponibilité, leur écoute.
2. Avoir un rôle de médiateur pour faire aboutir les conflits.
3. Instaurer le calme et le respect des locaux, personnels et matériels.
4. S'informer au mieux pour diffuser les informations aux autres membres de l'équipe, aux parents.
5. Instaurer un climat de confiance avec les familles et les enfants.
6. Participer aux activités en tant qu'initiateur, acteur, conseiller et intégrateur dans le groupe.
7. Proposer des activités diversifiées et en réponse aux attentes des enfants.
8. Ne pas hésiter à aller au-devant des parents, faire un retour sur la journée de l'enfant, au moins avec les plus petits, sollicitant l'avis des parents.
9. Se respecter au sein de l'équipe et respecter le travail des autres.

4. Déroulement d'un accueil type

Le matin :

Heures	Organisation de l'équipe	Ce que l'on veut favoriser sur le plan éducatif	Rôle de l'animateur
De 7h45 à 8h35	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil spécifique du matin proposé aux familles avec 1 directeur et 1 animateur, dans la salle périscolaire. • Activités libres et au choix : jeux calmes, de société, musique douce, dessins, discussions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le lien avec les familles • Respecter le rythme biologique de l'enfant (réveil en douceur) • Favoriser la relation d'échanges avec les parents • Sécuriser les parents et l'enfant en les accueillant • Donner libre choix à l'enfant dans ses activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Il écoute • Il sécurise les enfants et les parents • Il est accueillant et souriant • Il discute avec l'enfant • Il rassure et apaise • Il fait respecter le matériel, les locaux • Il recense au fur et à mesure les enfants sur la fiche de présence. • Il propose des activités libres, calmes ou de société
8h35 à 8h45	<ul style="list-style-type: none"> • Rassemblement des enfants • Rangement du matériel 	<ul style="list-style-type: none"> • Orienter l'enfant vers sa classe • Accompagner les maternelles jusqu'à l'enseignant 	<ul style="list-style-type: none"> • Il sécurise l'enfant • Il transmet les informations données par les parents

Le soir :

Un temps de goûter est proposé, pour tous les enfants, dès leur sortie de l'école. Celui-ci doit être fourni par les familles.

Heures	Organisation de l'équipe	Ce que l'on veut favoriser sur le plan éducatif	Rôle de l'animateur
16h30 à 17h15/30	<p>Sortie des classes</p> <p>Accueil des enfants.</p> <p>Prise du goûter.</p> <p>Début des activités et ateliers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire respecter les règles de vie collective, d'hygiène et de sécurité • Accueillir l'enfant dans un cadre familial et rassurant. • Faire respecter l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il fait respecter les règles de sécurité, d'hygiène et de vie collective. • Il sécurise et accueille les enfants. • Il dirige les enfants ou les accompagne sur les lieux d'activités. • Il veille au bon déroulement du goûter et que chacun ait de quoi manger. Il palie au manque si besoin. • Il est le lien avec les intervenants et les parents.

17h15/30 à 18h00/15	Lancement et déroulement des activités et ateliers ou jeux libres	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir la possibilité au plus grand nombre de participer à des activités diverses et variées. • Favoriser l'expression de chacun. • Permettre de laisser jouer librement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il prépare des activités et ateliers. • Il anime et fait vivre les activités.
18h00/15 à 18h30	Jeux calmes en attendant les parents.	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le dialogue avec la famille • Favoriser le départ des enfants dans le calme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il organise le départ des enfants • Il vérifie que l'enfant ait ses vêtements • Il échange avec les parents et les enfants.

5. Objectifs éducatifs et pédagogiques :

1) Objectifs éducatifs de l'organisateur :

La finalité de l'accueil de mineurs organisé par la Ville de Saint-Palais-Mer est d'être un espace d'éducation où se développent des temps de loisirs collectifs, en lien avec la famille, l'école et les autres lieux de vie de l'enfant et du jeune. Il favorise la relation avec les autres professionnels de la petite enfance et de l'enfance, dans un esprit de prévention.

- Proposer aux familles prioritairement issues de la commune ou dont les enfants sont scolarisés à Saint Palais, un accueil sécurisant et adapté à leurs enfants, afin de répondre, non seulement au besoin de garde qu'elles rencontrent mais également aux demandes de loisirs des enfants et des jeunes.
- Proposer aux enfants et aux jeunes des activités :
 - Répondant aux besoins et aux envies des différentes tranches d'âge,
 - Permettant de développer leur autonomie, leur socialisation en tenant compte de leur âge et de leurs rythmes biologiques,
 - Offrant des mises en situations variées (telles ludiques, sportives, créatives, d'expression, libres et de détente) et riches en sensations, afin de leur permettre de développer leurs facultés d'adaptation à leur environnement.

2) Objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation :

- **Mettre en place un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant :**
 - Assurer la sécurité physique morale et affective des enfants.
 - Permettre à l'enfant de découvrir et d'évoluer en toute confiance.
 - Etre à l'écoute des familles et leur assurer un accueil convivial.

- **Aider l'enfant à se responsabiliser et à être autonome :**
 - Apprendre aux enfants à gérer leurs affaires personnelles et le matériel qu'ils utilisent.
 - Permettre aux enfants de choisir l'activité qu'ils veulent faire sur le moment et de s'engager à la finir.
- **Apprendre aux enfants à vivre en collectivité :**
 - Apprendre à communiquer avec les autres.
 - Travailler sur le respect, la tolérance, l'ouverture d'esprit et la coopération.
 - Proposer des jeux, des activités, apprendre à donner son avis.
- **Favoriser la découverte et l'initiation à la pratique d'activités sur la commune :**
 - Partenariat avec les associations et structures locales.
 - découverte d'activités par le biais d'ateliers de loisirs ou ludiques.

6. Les activités :

La qualité d'accueil pour l'enfant et les parents est importante sur cette période. En effet, ce temps doit lui permettre de se rassurer, de se détendre, de jouer, de prendre son temps après sa journée d'école dans un espace sécurisé où l'adulte est un repère et le garant de son bien-être.

Le personnel encadrant s'adapte aux besoins de l'enfant et est en capacité de lui proposer des activités. Son rôle ne relève pas uniquement de la surveillance.

Les activités proposées aux enfants, prendront en compte leur âge, leur disponibilité, leur envie, l'accord des parents (pour les activités nécessitant un déplacement ou un horaire à respecter).

Le groupe d'enfants sera séparé en deux : les 3 - 5 ans (classes maternelles) et les 6 - 11 ans (classes élémentaires).

- Les activités proposées aux enfants sont basées sur de la découverte et de l'initiation, l'objectif étant de permettre l'éveil des enfants, leur donner envie d'aller plus loin dans la découverte de ces activités.
- Les enfants sont libres de participer ou non à ces activités.
- Tout au long de l'année, les diverses activités et ateliers seront proposés et encadrés par les bénévoles, structures municipales, associations locales, le personnel de l'accueil de loisirs ou du personnel compétant.
- Cette année scolaire 2018-2019, un travail en collaboration avec la CARA sera effectué en suivant deux grandes actions :
 - Contribuer à l'évolution des comportements en agissant dès le plus jeune âge, à une prise de conscience de l'importance de l'alimentation pour une amélioration de la santé publique.
 - Sensibilisation du plus grand nombre au gaspillage alimentaire en fin de chaîne.

La variété d'activités proposées par le biais de l'équipe d'animation mais également d'intervenants bénévoles ou d'associations est la suivante :

- Activités sportives : Les enfants se verront proposer des initiations sportives, des jeux de cours, des jeux de ballons...
- Expression corporelle, créative et artistique : chants, théâtre, mimes...
- Activités manuelles : Différentes petites activités seront proposées en alliant la découverte de matériaux, la diversité de proposition, les saisons...

Chaque activité mise en place devra nécessairement être ludique afin de donner envie aux enfants.

Les enfants ont le droit de « ne rien faire », cependant ils ne doivent être laissés dans un coin sans leur prêter attention ; ce sont des temps où chacun peut se ressourcer, jouer librement, s'amuser seul, s'ennuyer ou encore choisir de jouer avec un adulte.

En parallèle à ces activités un temps d'aide aux devoirs est proposé, les enfants peuvent, s'ils le souhaitent, commencer à faire leurs devoirs ou apprendre leurs leçons, cependant cette aide ne remplace en aucun cas la vérification des parents.

Lieux d'activité

Les activités se déroulent en majorité dans les trois salles mises à disposition (une, réservée et aménagée pour les plus petits (- 6ans), les deux autres pour les plus grands) de l'école primaire de Saint-Palais, dans la bibliothèque, dans la cour et dans les préaux couverts, dans la salle de motricité de la maternelle.

Certaines activités spécifiques peuvent être organisées dans le gymnase ou le dojo. Le Centre Culturel Boris Vian ou le stade de foot de Saint Palais sur Mer sont également des lieux permettant la découverte d'activités spécifiques

Intérieur

L'accueil pour tous les enfants s'effectue le matin et le soir dans une des salles mises à disposition (anciennement salle informatique, salle audiovisuelle et salle d'arts plastiques). Elles sont équipées, à cet effet, de mobilier, de jeux et jouets adaptés aux tranches d'âges.

Extérieur

L'école possède de grands espaces extérieurs sécurisés par une clôture grillagée. Ils se composent d'espaces verts, d'un terrain de sport goudronné avec paniers de basket-ball et cages d'handball.

On peut noter au sol, côté maternelle, un parcours de sécurité routière et des cabanes en bois.

Différentes structures de jeux agrémentent ces espaces (escalade, toboggans, tables de ping-pong...)

7. Relations aux familles

L'équipe d'animation se rend disponible pour rencontrer les familles qui le souhaitent, soit le matin quand ils amènent leurs enfants, soit le soir lorsqu'ils viennent les chercher. Il est demandé aux parents de se présenter au bureau d'accueil avant de venir chercher leurs enfants dans les salles d'accueil périscolaire ou dans la cour.

Les tarifs :

1. Habitants saint-palaisiens

code tarifaire	PC1	PC2	PC3	PCX
quotient familial Caf ou MSA	de 0 à 550	de 551 à 760	supérieur à 760*	non allocataire
accueil du matin	0,60 €		0,90 €	1,50 €
accueil du soir	1,60 €		2,00 €	2,80 €
pénalité de retard	5,00 €			5,00 €

*ou sans justificatif Caf / MSA

2. Habitants hors commune

code tarifaire	PH1	PH2	PH3	PHX
quotient familial Caf ou MSA	de 0 à 550	de 551 à 760	supérieur à 760*	non allocataire
accueil du matin	0,72 €		1,08 €	1,80 €
accueil du soir	1,92 €		2,40 €	3,36 €
pénalité de retard	6,00 €			6,00 €

*ou sans justificatif Caf / MSA

8. Evaluation du projet

L'évaluation du projet est envisagée à trois niveaux :

- Les parents :

Dans le cadre du Projet Educatif Local, les parents sont invités à évoquer leurs attentes, envies et besoins.

Degré de satisfaction lorsqu'ont lieu des activités très spécifiques avec intervenants.

- Les enfants :

La relation privilégiée entre l'équipe et les enfants permettra de définir avec eux leurs envies et besoins.

Les échanges sur les activités permettront de connaître le degré de satisfaction des enfants.

- Chaque intervenant :

Réunions de concertation.

Temps d'échanges et de discussion.

Bilans réguliers.

9. Conclusion

La diversité des animations proposées permettra à chaque enfant de s'inscrire dans une dynamique d'apprentissage et de découverte ludique. Chaque activité sera une possibilité d'ouverture vers une pratique d'activité de loisirs socio culturelle, en association ou avec la famille.

L'enfant restera l'acteur de son temps d'accueil périscolaire et aura en conséquence, la possibilité de s'inscrire aux activités proposées, de profiter d'un temps plus informel (jeux improvisés, jeux de cartes ou de société, puzzles, coin dinette, coin voitures, jeux de construction, coloriages...) ou encore de ne rien faire.